

Approbation du Plan Local d'Urbanisme du secteur du moto-cross

Par délibération en date du 20 décembre 2012, le conseil municipal de Guissény a décidé d'approuver le Plan local d'urbanisme du secteur du Moto-Cross. Cette délibération sera affichée en Mairie pendant un mois.

Le dossier du PLU est à la disposition du public à la mairie de Guissény ainsi qu'à la sous-préfecture, aux jours et heures d'ouverture habituels.